



Indigo Expat Junior

Primes du 01.04.2025 au 31.03.2026

Comment lire les cotisations Indigo Expat Junior et réaliser votre devis ?

Etape 1 : choisissez le **type d'intervention** dont vous souhaitez bénéficier : **1^{er} Euro ou complément CFE ?**

Etape 2 : ensuite, considérez la **zone de couverture** sélectionnée

Les zones de couverture disponibles sont :

- **Zone 2** : Afrique du Sud, Angola, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Djibouti, Equateur, Gibraltar, Géorgie, Guatemala, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Mexique, Moldavie, Monaco, Mozambique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pérou, Qatar, République Dominicaine, Seychelles, Thaïlande, Uruguay, Vanuatu, Vatican + pays de la Zone 1,
- **Zone 1** : Monde entier hors pays de la Zones 2.

NB : les pays de résidence suivants sont exclus = Bahamas, Barbade, Biélorussie, Brésil, Chine, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis d'Amérique, Féroé (îles), Hong-Kong, Liban, Maroc, Polynésie, Royaume Uni, Russie, Saint Barthélémy, Saint Martin, Saint Pierre et Miquelon, Singapour, Suisse, Taiwan, Venezuela, Wallis et Futuna.

Etape 3 : si vous êtes un couple, additionnez les cotisations correspondant à **l'âge de chaque personne à assurer**, à la date d'effet du contrat.

Vous venez de calculer **votre cotisation pour 12 mois**.

L'assurance peut être renouvelée 2 fois maximum. C'est-à-dire que ce plan peut vous couvrir 3 ans au maximum, dans la limite de l'âge de 30 ans. Au 30^{ème} anniversaire, l'assurance s'arrête. Ensuite, il est possible de souscrire, sans sélection médicale, à :

- Indigo Expat OnePack, si vous étiez couvert par Indigo Expat Junior CFE ou 1^{er} Euro,
- Indigo Expat WeCare, si vous étiez couvert par Indigo Expat Junior 1^{er} Euro.

Notes importantes :

- Nos cotisations incluent automatiquement les garanties d'Assistance et Rapatriement, Individuelle Accident et Responsabilité Civile vie privée. Celles-ci ne sont pas dissociables.
- Si une taxe sur les cotisations santé (ou autre taxe locale) est appliquée, celle-ci sera indiquée et ajoutée sur votre certificat et sur l'appel de cotisations envoyés par ExpaTPA.
- Des frais d'adhésion à l'Association ACME (24 Euro par an et par adhérent principal) seront ajoutés aux cotisations, au moment de l'adhésion.

Ce document n'est pas une facture.

Les montants ci-après des cotisations / primes annuelles HT indiquées sont exprimées en **Euro**.

INDIGO EXPAT JUNIOR

Age	Au 1er Euro		En complément de la CFE	
	zone 1	zone 2	zone 1	zone 2
18	820,63	900,70	707,18	752,18
19	829,20	909,24	714,79	759,75
20	861,33	944,49	741,96	790,02
21	862,40	945,56	743,05	792,18
22	863,47	946,62	744,14	792,18
23	864,54	947,69	745,22	794,34
24	865,61	948,76	746,31	794,34
25	865,61	949,83	747,4	796,5
26	867,75	951,96	748,48	796,5
27	869,90	954,10	749,57	798,66
28	870,97	955,17	750,66	800,83
29	873,11	957,30	752,83	801,91
30	875,25	959,44	753,92	804,07

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions :

Assurances INDIGO EXPAT
63, rue de Provence
75009 Paris, France

Service téléphonique : + 33 (0)1 53 16 31 60
E-mail : backoffice@moncey-assurances.com

Indigo Expat™ est un produit souscrit par l'Association loi 1901 ACME. Les produits Indigo Expat sont conçus et pilotés par Assurances et Conseils Moncey, SARL de courtage et conseil d'assurances au capital de 8 000 € - ORIAS 07 005 355 - RCS Paris 488 579 434. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L 530-2 du Code des Assurances. Membre de l'Association professionnelle CNCEF Les garanties frais de santé et assistance et rapatriement sont portées par MGEN Portugal, Companhia de Seguros S.A, au capital de 7 500 000 €, entreprise régie par le code des assurances et enregistrée sous le numéro unique d'immatriculation et d'identification 517503131, Siège social : Rua Duque de Malmela, 11, Piso 1, A 1250-097 Lisbonne, Portugal. Les garanties de responsabilité civile vie privée et d'individuelle accident sont portées par Generali IARD, société anonyme au capital de 94 630 300 €, entreprise régie par le code des assurances ; n° d'identification unique ADEME des sociétés FR232327_03PBRV. Siège social 2 rue Pillet Will, 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le n°26.